



Mgr Charles Morerod a répondu hier à Lausanne aux questions d'un groupe de soutien aux personnes abusées. Corinne Aeberhard-archives

L'enquête visant le curé de la cathédrale force l'Église à changer de politique

L'évêque annonce un régime de méfiance

« PATRICK CHUARD

Abus sexuels » Charles Morerod, sous le feu des critiques depuis plusieurs jours, affirme vouloir changer de politique. L'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, visiblement affecté par les événements récents, l'a expliqué hier soir à Lausanne. Il répondait aux questions des membres du groupe SAPEC (Soutien aux personnes abusées dans une relation d'autorité religieuse). En matière de gestion du diocèse, « nous devons passer d'un présupposé de confiance à un présupposé de méfiance. Ou en tout cas de prudence systématique », a-t-il expliqué.

L'affaire Paul Frochaux (*La Liberté* du 6 février) montre que la confiance ne peut plus aller de soi. Le curé de la cathédrale de Fribourg, toujours présumé innocent, est visé par la plainte de harcèlement sexuel d'un confrère et a été suspendu de son ministère à la suite d'un abus sexuel présumé commis sur un jeune de 17 ans en 1998. Charles Morerod, qui connaît ce prêtre depuis 1981, n'a-t-il pas remarqué « sa tendance notoire à vouloir être proche des jeunes? » a demandé une participante. « Non. Je lui faisais entièrement confiance jusqu'à il y a peu de temps. » Il répète que l'intéressé lui avait dit, en 2016, avoir eu une relation avec un adulte. Ce n'est qu'après les révélations des médias alémaniques, il y a quelques jours, qu'il lui a avoué que le partenaire de 1998 avait 17 ans. « Je ne sais pas ce que va découvrir la police, dit Charles Morerod, mais la majorité sexuelle est fixée à dix-huit ans

dans le droit canon. Il est certain que cette personne ne peut pas continuer à exercer son ministère. »

Le PV succinct d'une réunion à l'évêché, en novembre 2001, document où Paul Frochaux « demande pardon » pour des faits qui ne sont pas décrits, n'était guère explicite. Il n'y avait rien de litigieux sur l'intéressé dans les archives, à entendre l'évêque, qui a ouvert une enquête interne, notamment sur la disparition de certains documents.

« L'archiviste a fait un travail remarquable, mais on n'est sans doute pas au bout de nos surprises »

Mgr Charles Morerod

Charles Morerod explique en substance que les archives de l'évêché ressemblaient à un joyeux capharnaüm à son arrivée: « Elles ont une furieuse tendance à ne pas être explicites. Pour ne rien dire de ce qui a disparu... L'archiviste actuel a fait un travail remarquable, mais on n'est sans doute pas au bout de nos surprises. »

Ex-policrière engagée

Charles Morerod annonce l'engagement d'une ancienne policière de la brigade des mœurs « pour étudier systématiquement les dossiers. Jusqu'à présent, on n'étudiait que les dossiers problématiques.

On le faisait parfois, quand quelqu'un avait l'air louche mais, maintenant, ce sera systématique. » Actuellement, toutes les personnes travaillant dans l'Église « doivent fournir un extrait de casier judiciaire, mais cela ne montre que les condamnations, pas les affaires qui n'aboutissent pas ». La prévention est d'ores et déjà intégrée à la formation des prêtres: « Chaque séminariste doit avoir un entretien avec une psychologue sur la sexualité. Cet entretien est obligatoire. J'ignore quelle est la politique des autres séminaires suisses, mais il y avait un séminariste d'un autre canton à Givisiez, qui a refusé l'entretien: il a été immédiatement mis à la porte. »

Risque d'omerta

Charles Morerod ne cache cependant pas les limites de son action: « Étant donné qu'il est capital de protéger les victimes, je passe par la police avant toute enquête interne. Sachant cela, je crains qu'on ne me dise pas tout. » La tolérance zéro et un surcroît de méfiance pourraient faire grandir une « omerta » dans le clergé. Impossible non plus de suspendre un prêtre sans avoir de preuves contre lui. « Il y a des cas de soupçons, que j'ai communiqués à la police ou au procureur. Beaucoup de monde pense qu'il y a un problème, mais on ne parvient pas à le prouver. Que voulez-vous faire? » Et que faire quand un prêtre arrive de l'étranger, « qu'il a été formé ailleurs et sur lequel il n'y a pas de dossier? » A l'avenir, pour éviter des risques, il faudra peut-être limiter encore davantage le nombre de prêtres, ne cache pas l'évêque. »